



Fiche d'information

Priorités pour relancer l'économie canadienne en toute sécurité

Le gouvernement du Canada veille à ce que le Canada dispose des ressources dont il a besoin pour relancer l'économie en toute sécurité, tout en protégeant la santé des Canadiens. En collaboration avec les provinces et les territoires, les efforts du gouvernement fédéral seront axés sur sept priorités, afin de répondre aux besoins immédiats des Canadiens au cours des six à huit prochains mois.

Dépistage, recherche des contacts et gestion des données

Pour mieux aider les Canadiens en cas de nouvelle éclosion du virus, nous devons investir dans le dépistage, la recherche des contacts et la gestion des données de santé publique. Le gouvernement du Canada fournira 4,28 milliards de dollars pour aider les provinces et les territoires à assumer les coûts liés à l'augmentation de leur capacité de dépistage, de recherche de contacts et de diffusion des données de santé publique qui aideront à lutter contre la pandémie. L'objectif est de s'assurer que les provinces et les territoires disposent d'une capacité de dépistage maximale de 200 000 personnes par jour, et ce, à l'échelle nationale. Du financement et du soutien seront également offerts pour améliorer et moderniser la gestion des données partout au Canada, afin d'aider tous les ordres de gouvernement à coordonner leurs efforts pour limiter la propagation du virus.

Capacité du système de santé

Les Canadiens comptent sur nos services de soins de santé et de soutien en santé mentale au quotidien. La COVID-19 a imposé un lourd fardeau à nos systèmes de soins et a exercé des pressions supplémentaires sur notre santé mentale. Le gouvernement du Canada fournira 700 millions de dollars pour appuyer la capacité du système de santé à répondre à une éventuelle vague de COVID-19. Nous fournirons également 500 millions de dollars pour répondre aux besoins immédiats et combler les lacunes dans le soutien et la protection des personnes aux prises avec des problèmes liés à la santé mentale, à la toxicomanie ou à l'itinérance. Nous voulons assurer la sécurité et la santé des Canadiens, et leur fournir les soins de santé dont ils ont besoin en ces temps difficiles.

Populations vulnérables

Les Canadiens qui reçoivent des soins de longue durée, des soins à domicile et des soins palliatifs ont un risque plus élevé d'être exposés à des cas plus graves de COVID-19. Dans le contexte de la relance économique, il est important d'avoir des mesures de protection et

de soutien continues en place pour les aînés et de fournir du soutien social et du soutien en matière de santé à d'autres populations vulnérables. Le gouvernement du Canada fournira 740 millions de dollars pour soutenir les coûts ponctuels engagés au cours des six à huit prochains mois pour les mesures de contrôle et de prévention des infections. Cela pourrait comprendre la résolution des problèmes de personnel pour les établissements et les services de soins de longue durée, de soins à domicile et de soins palliatifs. Ces fonds peuvent également être utilisés pour soutenir d'autres populations vulnérables.

Municipalités

Les municipalités joueront un rôle de premier plan pour la relance sécuritaire de l'économie. Elles devront mettre en place les précautions appropriées pour limiter la propagation de la COVID-19 et gérer les espaces publics et les services essentiels, comme le transport en commun. Le gouvernement du Canada fournira jusqu'à 2 milliards de dollars pour aider les municipalités à assumer les coûts de fonctionnement liés à la COVID-19 au cours des six à huit prochains mois. Les gouvernements provinciaux et territoriaux continueront de soutenir les municipalités en effectuant des investissements équivalents à ceux effectués par le gouvernement fédéral au cours du présent exercice financier. De plus, le gouvernement du Canada versera environ 1,8 milliard de dollars en contribution équivalente à toute contribution provinciale ou territoriale supplémentaire en matière de transport en commun.

Équipement de protection individuelle pour les travailleurs de la santé et les autres travailleurs

Nous devons assurer la sécurité et la santé de nos travailleurs de la santé, et la COVID-19 a ajouté une pression importante pour s'assurer qu'il y a suffisamment d'équipement de protection individuelle (EPI) pour ces travailleurs et les autres travailleurs essentiels. Le gouvernement du Canada, les provinces et les territoires ont réalisé d'importants investissements dans ce domaine. Pour soutenir la relance de l'économie, le gouvernement du Canada s'engagera à verser 4,5 milliards de dollars pour l'achat d'EPI à l'échelle nationale et 3 milliards de dollars aux provinces et aux territoires pour des investissements en EPI. Pour faciliter les approvisionnements futurs, les provinces et les territoires communiqueront régulièrement au gouvernement du Canada des données sur l'EPI.

Service de garde pour les travailleurs qui retournent au travail

Pour que les parents sachent que leurs enfants sont en sécurité lorsqu'ils retourneront progressivement au travail, le gouvernement du Canada collabore avec les provinces et les territoires pour veiller à ce qu'il y ait suffisamment de places en service de garde, en cette période difficile. Le gouvernement du Canada fournira 625 millions de dollars pour remédier à la disponibilité réduite des places en service de garde et aux besoins uniques liés à la pandémie.

Congé de maladie pancanadien

Pour relancer l'économie en toute sécurité, le Canada doit veiller à ce que les travailleurs ne retournent pas au travail s'ils ont la COVID-19 ou en présentent des symptômes. Afin

d'encourager les travailleurs à rester chez eux et à demander des conseils en santé publique s'ils présentent des symptômes, le gouvernement du Canada financera un nouveau programme temporaire de soutien du revenu, dont le coût est estimé à 1,1 milliard de dollars. Le nouveau programme soutiendra les travailleurs qui n'ont pas déjà accès à des congés de maladie payés. Lorsque de tels congés ne sont pas déjà disponibles, les provinces et les territoires établiront des congés de maladie avec protection de l'emploi, au moyen de règlements ou de lois, qui permettront aux travailleurs de prendre jusqu'à 10 jours de congé pour des raisons liées à la COVID-19.